



## **Commentaires de l'Institut canadien des actuaires sur la déclaration d'intention provisoire de publier la Norme internationale de pratique actuarielle – Services actuariels relativement à la norme IFRS X, Contrats d'assurance (NIPA [4])**

**1. Êtes-vous d'accord qu'une NIPA est nécessaire au titre des services actuariels relativement à la norme IFRS X?**

**Oui**

**Non**

**2. Des sujets proposés sont-ils inappropriés aux fins d'inclusion dans la NIPA [4]?**

**Oui**

**Non**

**Dans l'affirmative, veuillez expliquer les motifs d'exclusion d'un sujet particulier dans la NIPA [4].**

Nous appuyons une approche selon laquelle les NIPA sont fondées sur des principes et tiennent compte de considérations au lieu d'être normatives.

**3. Quels autres sujets devraient être inclus dans la NIPA [4]?**

Nous croyons que certains sujets doivent être inclus dans la NIPA, appuyés par des notes actuarielles internationales (NAI) afin de fournir des directives détaillées. Nous proposons que les sections suivantes soient ajoutées à la NIPA :

- a) Considérations relatives aux portefeuilles onéreux, comprenant des détails sur l'ajout de contrats à ces portefeuilles et la façon de débloquer la marge sur services contractuels pour ces portefeuilles.



**Commentaires sur la déclaration d'intention provisoire de publier la NIPA [4]**

- b) Considérations relatives à la définition ou à la détermination des portefeuilles, particulièrement en ce qui concerne le niveau d'agrégation utilisé dans l'évaluation des contrats.
- c) Considérations relatives à la délimitation des contrats, y compris des directives sur les dates d'échéance et la période d'évaluation du passif. Cela serait particulièrement utile pour le passif comme l'assurance temporaire et certaines couvertures d'assurance collective.
- d) Considérations relatives à la détermination de l'applicabilité de la méthode de répartition des primes.
- e) Considérations relatives au calcul des taux d'actualisation lorsque des taux crédités sont associés au rendement des placements auxquels l'approche miroir ne s'applique pas.
- f) Considérations relatives aux contrats avec participation et aux contrats de titres avec flux identiques dont la valeur se rapporte entièrement ou partiellement à un rendement des placements sous-jacents (p. ex., auxquels l'approche miroir s'applique). Nous recommandons aussi d'inclure une définition des « contrats avec participation » et des considérations relatives à ces contrats.

**4. Veuillez inscrire vos commentaires supplémentaires dans l'espace ci-dessous.**

La déclaration d'intention laisse entendre que des procédures et hypothèses détaillées concernant la réévaluation de la marge sur services contractuels seront traitées dans une NAI. Nous croyons qu'en raison de l'importance de ce sujet, il devrait être inclus dans la NIPA même.

Dans la section intitulée « Considerations when determining the level of aggregation of contracts in measurement » (*Considérations relatives à la détermination du niveau d'agrégation des contrats évalués*), il y a lieu d'inclure d'autres directives afin de définir le niveau approprié d'agrégation. Nous suggérons particulièrement d'ajouter des détails au sujet de la détermination d'un portefeuille auquel s'applique le modèle de l'approche analytique (ce qui comprendrait également les portefeuilles onéreux).

Dans la section intitulée « Considerations when determining the pattern of recognition of the Contractual Service margin » (*Considérations relatives à la détermination de la méthode de calcul de la marge sur services contractuels*), nous conseillons d'ajouter des détails au sujet des éléments suivants :

- Les principes sous-jacents du calcul des taux d'intérêt concernant l'accroissement de la marge sur services contractuels;
- La façon d'utiliser les taux d'intérêt dans la méthode de calcul;



**Commentaires sur la déclaration d'intention provisoire de publier la NIPA [4]**

- Le moment et la façon de débloquer la marge sur services contractuels;
- Le passif auquel appliquer ou non la marge sur services contractuels (p. ex., l'assurance collective, le passif des sinistres).

Dans la section intitulée « Considerations for determining current interest rates » (*Considérations relatives au calcul des taux d'intérêt courants*), nous suggérons d'inclure des directives sur le calcul des taux d'intérêt lorsque ces taux sont faibles ou non observables. Particulièrement, il convient d'inclure un complément d'information sur la façon d'établir le taux d'évaluation du passif qui se prolonge après la période des taux observables. Cela est particulièrement important pour les polices souscrites au Canada. En outre, parce que les sociétés d'assurance brassent de plus en plus d'affaires à l'échelle internationale, le risque souverain augmente, et nous suggérons d'en tenir compte dans les considérations relatives au calcul des taux d'intérêt.

Nous recommandons à l'AAI de limiter les « Considerations for the actuary in supporting the reporting entity in complying with the presentation and disclosures requirements of IFRS X » (*Considérations dont doit tenir compte l'actuaire afin d'aider l'entité déclarante à se conformer aux exigences de présentation et de divulgation de l'IFRS X*), exposées dans la norme, aux éléments actuariels à divulguer. Nous croyons qu'il y aurait aussi lieu d'apporter des précisions dans une NAI sur la divulgation concernant les domaines liés à l'actuariat abordés dans la norme, et de fournir des directives sur les domaines de divulgation non liés à l'actuariat où la participation des actuaires serait attendue.

**5. Veuillez fournir le nom de la personne qui a rédigé la réponse à la consultation ainsi que son association et son adresse électronique aux fins de clarification (au besoin).**

Jacques Lafrance, FICA, FSA, président de l'Institut canadien des actuaires; adresse électronique : [president@cia-ica.ca](mailto:president@cia-ica.ca).

**IMPORTANT** : Veuillez vérifier si les cases sont cochées correctement et sauvegarder le fichier en le renommant avec le nom de l'organisation ou de la personne (p. ex., SOI\_CommentTemplate\_[NOM].Doc). Envoyez le courriel avec le fichier en annexe à : [SOI.ISAP4.comments@actuaries.org](mailto:SOI.ISAP4.comments@actuaries.org).